

Arbre jasmin

Millingtonia

Nom scientifique Millingtonia hortensis

Synonymes Bignonia azedarachta, B. hortensis, B. cicutaria, B. suberosa

Famille Bignoniaceae



Photos : © J.M. Garg (commons.wikimedia.org) - © Christian Bravard (planetefleurs.fr) - © J.J. Ludemann (geolocation.ws)

DESCRIPTION

Allure générale Arbuste ou arbre pouvant atteindre 25 m de hauteur.

Feuilles Composées pennées, pouvant mesurer 60 cm de long, à 3-5 paires de folioles, les paires inférieures bipennées. Foliole ovale, acuminée, à bords sinués ou crénelés, 2-6 × 1-3 cm.

Fleurs Thyrses dressées, longues de 10-40 cm de fleurs blanches tubulaires. Calice à 5 dents très courtes. Corolle pubescente à l'intérieur et portant à l'extérieur des glandes en forme de cratère. Les fleurs dégagent une odeur très agréable la nuit.

Fruits Capsules linéaires, aplaties, longues de 30-35 cm, à 2 valves.

Graines Discoïdes, entourées d'une aile rectangulaire.

Caractéristiques Arbre atteignant 25 m de hauteur, à écorce liégeuse et crevassée, à feuilles bipennées longues d'environ 60 cm, à fleurs blanches, dont le tube de la corolle peut mesurer jusqu'à 7 cm de longueur.



ÉCOLOGIE

Mode de reproduction

Sexué et végétatif (drageons).

Mode de dissémination

Dispersion des graines par le vent.

Conditions de développement

Pousse dans les forêts de mousson entre 500 et 1200 m d'altitude dans son aire d'origine. Supporte de longues saisons sèches.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

Source : Mascarine Catediana

Aire d'origine Asie du Sud-Est

ÉTAT D'INVASION À LA RÉUNION

- Réunion** L'espèce n'est présente que sur la côte sous le vent jusqu'à 300 m d'altitude. Des individus cultivés ont été signalés à Saint-Leu, Saint-Pierre et à Saint-Denis au Jardin de l'Etat. Elle est subspontanée dans la région de Sainte-Clotilde.
- Monde** Envahissant au Sri Lanka après le tsunami.

IMPACTS

Espèce qui, en drageonnant beaucoup, forme des haies importantes, pouvant entrer en compétition avec les espèces indigènes pour l'espace et la lumière.

USAGES



Introduit comme arbre ornemental aux Mascareignes.

RÉGLEMENTATION / programme de lutte

Cette espèce fait partie de la liste des plantes exotiques potentiellement envahissantes à La Réunion, définie par le CBNM. Elle ne fait pas l'objet de programme de lutte particulier.

L'espèce a fait l'objet d'une détection précoce à l'Etang-Salé ("fiche alerte" du 19/06/2003), où l'espèce a été plantée dans la pépinière. Actuellement l'espèce drageonne et aucune régénération n'a été observée (juin 2011).